

DEUX CITADELLES DU PARTI HUGUENOT EN PROIE AUX DIVISIONS

par Guy Astoul

Conférence à La Rochelle le mercredi 11 mai 2016

Le récit de *l'estat de Montauban* illustre le drame vécu au cours des deux années 1627 et 1628 par le parti huguenot resté attaché aux prérogatives reconnues par l'édit de Nantes : disposer de droits politiques et pouvoir tenir des garnisons afin de préserver la liberté du culte réformé. Alors que le duc de Rohan continue d'appeler à l'application stricte de l'édit et à la résistance, le roi entend mettre fin aux droits des places de sûreté qu'il considère comme des dissidences à son autorité. Il continue surtout à combattre les derniers bastions du parti protestant que sont La Rochelle, Montauban et Nîmes. Pierre Bérauld évoque surtout, Montauban et La Rochelle, les deux citadelles dont il sait que leur chute sonnerait définitivement le glas des libertés huguenotes. Comme le regrette amèrement le duc de Rohan, avec la politique royale « toutes les Eglises de ce royaume sont menacées de servitude ». C'était le sentiment de ceux qui ont voulu défendre becs et ongles les droits octroyés par l'édit de Nantes. Le récit de Bérauld comme celui d'autres témoins doit permettre d'analyser les réactions des notables divisés « entre les faucons et les vautours » selon Janine Garrisson, entre les « modérés et les zélés » selon Louis-Etienne Arcère, l'auteur d'une « Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis » publiée en 1757.

1) Montauban et La Rochelle deux places de sûreté au cœur des guerres de Rohan contre le cardinal Richelieu

Il faut remonter à l'assemblée de La Rochelle, les 24 et 25 décembre 1620, pour comprendre l'engrenage des violences de cette décennie qui commence avec le siège de Montauban. Cette assemblée où les huguenots siègent tous ordres confondus, décide de placer Rohan à la tête de leurs troupes avec Soubise, son frère, La Trémoille, La Force et Châtillon. Le 10 mai 1621, Ils décident surtout de faire de la France protestante une république fédérative, divisée en huit cercles ou départements, sur le modèle des Provinces Unies. L'assemblée est seule souveraine, elle doit se soumettre à un général « reconnu comme premier président d'icelle et chef de la Cause ». C'est alors, le duc de Bouillon, mais seuls Soubise et Rohan s'engagent à se battre afin de défendre les libertés protestantes.

Montauban et La Rochelle sont bien décidées à défendre leur indépendance dans le fonctionnement de leurs institutions citadines.

Echevins et consuls exercent une tutelle souveraine sur leur cité. Conformément à *L'Institution chrétienne*, les magistrats des villes : « ... ont commandement de Dieu,

reçoivent leur autorité de lui et représentent pleinement sa personne, étant en quelque sorte ses vicaires (ses remplaçants)... ». En vertu de la tradition calvinienne, le pouvoir séculier détenu par échevins et consuls est au service de la foi. Cela explique les liens si étroits entre les autorités politiques et les consistoires dans les cités huguenotes. Si le fonctionnement des institutions municipales semble analogue à Montauban et à La Rochelle, la situation des deux citadelles est très différente : La Rochelle est assiégée par l'armée de Louis XIII, en 1627 et 1628.

Consulat et échevinage attribuent d'importantes responsabilités sur la vie de la cité : en dépendent la police sur la juridiction, la répartition des tailles, la gestion des fonds communautaires, ainsi que des pouvoirs militaires et de justice. Le mode d'élection des Consuls ou des échevins est complexe et relativement différent. A Montauban un Conseil de vingt personnes auquel viennent s'ajouter les six consuls sortants, élit, le soir du 31 décembre et le matin du premier-janvier, les nouveaux consuls (un par gâche, par quartier, plus un « paysan », un laboureur). A La Rochelle, le corps de ville se compose de 75 pairs et 25 échevins qui élisent un maire chaque année, à la Quasimodo. En réalité, c'est parmi les trois échevins qui ont eu le plus de voix que le maire doit être choisi par le sénéchal de Saintonge, au nom du roi. Le maire-échevin rochelais a des pouvoirs très étendus. Il est rémunéré et doit loger avec sa famille dans une maison qui lui est réservée près de l'hôtel de ville.

En 1627, le sieur La Boissonnade est premier consul de Montauban et Jean Godefroy devient maire de La Rochelle. Tous deux font partie des modérés et sont prêts à des accommodements avec la monarchie. Selon une délibération consulaire montalbanaise du 4 novembre, décision est prise « *qu'on ne permette l'entrée de cette ville à aucune troupe de gens de guerre* » et une députation sera envoyé auprès du duc de Rohan « *pour le prier de se départir de venir à nous et lui en faire entendre les raisons* ». Proche du duc d'Epéron et favorable à la paix, La Boissonnade a décidé de réduire le nombre des électeurs appelés à désigner les consuls à 90, alors que traditionnellement tous les chefs de famille sont appelés à voter. Afin d'éviter que le parti de la guerre remporte les élections, il obtient « *des lettres subreptices du roi pour la continuation des consuls en leur charge* ». Or, cela déplaît aux Montalbanais « jaloux de leurs privilèges » qui veulent procéder au vote. La Boissonnade est alors rejeté et le 12 avril 1628, alors qu'il « s'était mis en possession du titre de lieutenant particulier », écrit Bérauld, il est chassé de la ville par le peuple en colère, suivi de près par Samuel de Scorbiac qui va prendre la fonction de sénéchal à Moissac où ce tribunal siège désormais.

Si l'élection montalbanaise a bien lieu pour 1628, elle conduit à des tractations entre le parti modéré désireux de maintenir la paix et les partisans de Rohan. Ces négociations aboutissent à l'élection de Jean Natalis, un septuagénaire, à la tête d'« une équipe de compromis entre les modérés et les va-t-en-guerre », selon l'expression de Janine Garrisson.

A La Rochelle, le parti de la guerre est moins contesté. A la Quasimodo de 1628, Raphaël Colin, au nom du roi et à la place du sénéchal de l'Aunis malade, désigne Jean Guiton, le premier des élus comme maire de La Rochelle. Il s'agit d'un ancien amiral de la flotte rochelaise, un homme à poigne qui n'entend rien céder aux pressions royales, malgré un siège de la ville de plus en plus contraignant. Il se comporte en véritable chef du conseil de guerre qu'il contrôle fermement et se veut

hostile à tout compromis et à toute concession, malgré la famine. Il a eu jusqu'en septembre, le vain espoir d'un soutien des Anglais qui libérerait la ville. Cela explique son obstination à rejeter tout compromis, bien que les députés auprès du roi d'Angleterre se montrent plus enclins à la négociation.

Alors que La Rochelle est assiégée sans que les Anglais ne leur viennent réellement en aide, le duc de Rohan ne peut se passer du soutien de Montauban dont les consuls lui paraissent trop indécis. Afin de mieux contrôler la place, le 15 mai 1628, il désigne comme gouverneur un homme de confiance, Saint-Michel de la Rochechalès, « un traîne-rapière encore plus soudard que Montbrun » écrit Janine Garrisson. Ce chef de guerre fait son entrée dans la cité, le 9 juillet. « *Il est conduit au temple neuf, écrit Bérauld, où il donne à tout le peuple des assurances de son affection et fidélité envers les églises, particulièrement envers celle de Montauban, est reconnu de tous, unanimement qui jurent l'union avec La Rochelle et autres églises et vous reconnaissent monseigneur pour général (Rohan)* ». Le lendemain est mis en place le conseil de guerre composé de 2 consuls, 2 officiers du sénéchal, des sieurs de Chastillon et de Sainte Foy, du tiers des capitaines de la ville et du régiment (« *par tour* »), du sergent major, du sieur Noaillan et de Bérauld lui-même.

La période est de plus en plus critique pour les Rochelais en ce printemps 1628 et pourtant les deux conseils de guerre qui se réunissent dans chacune des villes ne sont pas prêts à céder. Dans le Montalbanais les troupes protestantes rendent coup pour coup aux troupes du duc d'Epéron qui font le dégât partout où les huguenots sont présents.

La situation devient de plus en plus tendue, au cours de l'été 1628. Les nouvelles de La Rochelle sont mauvaises et l'arrivée des vaisseaux anglais annoncée à Montauban, le 7 octobre, résonne comme le dernier espoir : « *la résolution est prise de prier Dieu solennellement pour la bénédiction de leur entreprise, puisque c'était pour la délivrance de La Rochelle, non contre l'Etat* ». Bérauld ajoute qu'elle est exécutée le 11 « *és deux temples par les sieurs Ollier et Charles* ». Dans cette guerre, quelles sont les réactions des Rochelais et des Montalbanais ?

2) Une noblesse huguenote divisée et de plus en plus encline à la fidélité au roi de France

Dès 1620, de grands nobles du parti huguenot se sont déclarés hostiles à la guerre et fidèles au roi. Même des compagnons d'armes d'Henri IV qui contrôlaient un grand nombre de places de sûreté, les ont facilement concédées sans combattre, affaiblissant ainsi la présence protestante dans des régions entières. C'est le cas de La Trémoille, une illustre famille. Le très actif Claude de la Trémoille, participe à la bataille de Coutras, aux côtés d'Henri de Navarre, en 1587. En récompense de cette fidélité, Henri IV fait ériger la terre de Thouars en duché-pairie. En 1620, son fils Henri, à peine âgé de vingt-deux ans, est duc de Thouars, prince de Talmont et Tarente, comte de Laval, Montfort, Taillebourg et Benon, baron de Quintin, Vitré, Sérigné, Didonne, Loudun et d'autres terres, dont La Trémoille et La Roche-Bernard. Contrôlant cinq places de sûreté (Thouars, Talmont, Taillebourg, Loudun et Vitré) et plusieurs places fortes, son influence militaire est considérable dans le parti où, dans la décennie 1610, il se montre particulièrement belliqueux. Le prince de Condé fait

appel à lui lors des soulèvements de 1614 et 1615 et il est très écouté lors des assemblées générales. On assiste à son revirement en 1620. Il refuse le commandement sur la Saintonge que lui propose l'assemblée de La Rochelle, remet, sans combattre, sa place de Taillebourg à Louis XIII, lors de son passage à proximité, et n'hésite pas à soumettre au roi d'autres citadelles placées sous son autorité. En juin 1621, il combat dans le camp du roi qui assiège Saint-Jean-d'Angély, défendue par Soubise. Enfin en 1628, il est des assiégeants de La Rochelle et abjure le protestantisme entre les mains de Richelieu. Pour Pierre-Jean Souriac, « Le parcours de ce rejeton d'une illustre famille du royaume est caractéristique d'un cheminement de soumission où l'obéissance au roi l'emporta sur l'obéissance au parti, et où la confession du roi s'imposa sur ses propres convictions religieuses ».

Autre exemple édifiant, celui de Pierre de Rapin à Montauban. Ce vaillant guerrier s'engage dans les armées huguenotes au service d'Henri de Navarre, puis du roi Henri IV. Celui-ci lui fait expédier, le 27 décembre 1590, comme à un « bon, vaillant et expérimenté personnage, à Nous sûr et fiable », une commission pour lever une compagnie de guerre. Baron de Mauvers, le roi le nomme gouverneur du Mas-Grenier, une place de sûreté, en 1608. Il participe à l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne, à Montauban, en 1619. Lors du siège de cette ville, à l'été 1621, il décide de faire allégeance à la monarchie et de se soumettre au duc Henri de Mayenne. Le roi Louis XIII, en campagne, fait raser les fortifications de la place du Mas-Grenier comme celles de Mauvezin. Le duc d'Épernon fait emprisonner Pierre de Rapin, en 1628, parce que son fils Jean, chargé de soumettre la ville de Montauban à l'autorité royale, avait finalement pactisé avec les huguenots rebelles. Son père passe une année en prison et doit payer une rançon de mille écus pour en sortir.

Ces défections sont des exceptions. Plus nombreux sont les chefs de guerre huguenots qui restent proches de Rohan et fidèles à leur engagement dans le parti.

A Montauban, on peut citer Isaac de La Peyrière, Paul de Viau, le frère du poète, le sieur de Châtillon et surtout Alphonse de Viçose, sieur de Savignac. Ce capitaine calviniste a été arrêté par les troupes royales et Bérauld accuse le baron d'Islemade de l'avoir livré « *és mains de ses complices qui le conduisirent à Toulouse où il est prisonnier* ». Condamné à mort, le sieur de Savignac est exécuté, le 11 décembre 1628, à l'âge de 24 ans.

A La Rochelle, Isaac Blandin, sieur Des Herbiers, a été maire de La Rochelle en 1621, il reste comme conseiller auprès de Jean Guiton, en 1628. Des gentilshommes se sont engagés, tels le sieur de La Vigerie ou le sieur La lande du lac, un des émissaires rochelais envoyés auprès du roi d'Angleterre comme en témoigne Pierre Mervault, sachant que ce chroniqueur parfaitement bien renseigné sur le siège de la ville est le fils de Paul Mervault, le maître de l'artillerie lors du siège. Samuel Meschinet, écuyer, sieur de Richemont, qui était à La Rochelle, au moins depuis 1622, est blessé lors d'une attaque menée à l'île de Ré, le 30 octobre 1627 ; il a ses biens confisqués et donnés, par un brevet royal du 15 février 1628.

3) Des notables de plus en plus disposés à accepter un compromis

Au premier rang des Montalbanais et des Rochelais restés fidèles à la monarchie figurent des représentants de l'administration royale, de la magistrature, du négoce ou de l'artisanat. Qu'ils appartiennent au monde de la justice ou à celui des finances, la plupart des officiers royaux refusent de s'engager aux côtés des va-t-en-guerre. Raphaël Colin, assesseur au criminel auprès du présidial (cour de justice) s'est heurté, à maintes reprises au maire, Jean Guiton, qui l'a fait emprisonner en lui retirant le droit de juger une affaire qui selon le maire de La Rochelle dépendait de la juridiction de la cité. Ce conflit en dit long sur l'animosité qui existait entre les deux hommes.

La plupart des catholiques montalbanais comme rochelais ont quitté leur ville, ainsi que beaucoup de notables protestants respectueux de l'autorité royale. Parti à Bordeaux, en 1623, afin de poursuivre son négoce, Le Rochelais Pierre Tallemant revient dans sa ville « *pour vaquer à ses affaires* » ; il est alors placé sous la haute surveillance de deux accompagnateurs pendant la seule journée où sa visite est autorisée.

Les marchands, les négociants et les fabricants sont les premiers à regretter vivement les conséquences désastreuses des guerres sur leurs affaires. Le trafic commercial sur terre comme sur l'océan est très perturbé et le négoce des Rochelais souffre particulièrement du blocus de leur port. Tous les notables ont d'autres raisons de se plaindre. Les guerres incessantes coûtent cher et les municipalités les mettent souvent à contribution afin de financer les troupes nécessaires ou l'entretien des fortifications. C'est le cas à Montauban où un dossier des archives (daté de 1627 et coté 10 CC 2) contient toutes les dettes de la cité accumulées depuis le siège de 1621. Ce registre relève, sous la responsabilité d'Isaac de Garrisson, les montants des sommes octroyées par les notables montalbanais. Beaucoup ont donné 500 livres (équivalent, par exemple, au salaire annuel d'un curé) et le montant total des sommes dues par la ville s'élève à 159.241 livres. Une somme énorme qui permet d'expliquer les réticences de la bourgeoisie montalbanaise à soutenir le duc de Rohan.

De sévères mesures sont prises afin de punir les notables qui ont fui leur ville. A Montauban, un arrêté du conseil de guerre a décidé, en mai, de confisquer les biens des émigrés. Bérauld écrit : « *Le 5 d'août, fut prise la résolution d'agir vigoureusement et rigoureusement contre les déserteurs : Mr de Saint-Michel qui avait votre ordre (de Rohan), singulièrement contre les sieurs d'Escorbiac, Roques, La Boissonnade* ».

Des huguenots montalbanais se disent hostiles à la poursuite de la guerre, au moins l'expriment-ils plus qu'à La Rochelle. Dénigrés par Bérauld qui les considère comme de mauvais croyants, ils s'opposent au gouverneur Saint-Michel, et beaucoup participent à une véritable rébellion contre lui, le 28 juillet 1628. Ce jour-là, comme le raconte longuement le chroniqueur, l'arrestation du sieur Richaud provoque une émeute dans Montauban. Tout est parti de la réclamation d'une somme d'argent appartenant aux ecclésiastiques romains détenue par l'avocat Constans, et revendiquée par le capitaine Viau afin de rémunérer ses soldats. Voici le récit de l'arrestation et de l'émeute : « *Nanti d'une contrainte, Viau envoie Fréron son lieutenant, avec un garde chez Constans qui niant la dette, est assisté entre autres du sieur Richaud. Viau pour prévenir le désordre avait défendu d'user de violence,*

mais on résiste, le garde est blessé et un autre soldat. Monsieur de Saint-Michel accourut, fait emmener et arrêter Richaud... Cette détention est prise pour un attentat tyrannique pour une oppression de la liberté des habitants.... » Les esprits s'échauffent et les amis de Constans et de Richaud se mobilisent contre Saint-Michel, assiégé dans sa propre maison. Les violences durent toute la nuit. Des coups de feu sont échangés, deux jeunes gens périssent dont un soldat de Saint-Michel. L'émeute s'apaise, mais le gouverneur entend châtier les meneurs de la sédition : Carrié dit La Forest et Bruete sont condamnés et exécutés le 3 août, « *mourant plus chrétiennement qu'ils n'avaient vécu* », écrit Béraud, en évoquant l'assistance que portent à ces condamnés les pasteurs Charles et Delon.

4) Des pasteurs partagés entre soutien à la rébellion et sujétion au roi

Influents par leurs prédications et leur engagement dans la cité, les pasteurs jouent un rôle souvent décisif dans le soutien au parti. Majoritairement, ils sont proches des combattants comme l'expriment Michel Béraud ou Daniel Chamier. Par leur autorité, ils ont un rôle déterminant dans les décisions qui peuvent être prises. John Cameron, le pasteur écossais professeur à l'académie de Montauban, en 1621, s'engage car « *ne pouvant goûter la prise d'armes, appuya les bons si fort qu'il fit que le duc de Rohan envoya monsieur de Saint-André Montbrun à la sollicitation des factieux, dont Dupuy était le chef, pour les fortifier par sa présence...* ».

En 1627 et 1628, tant à La Rochelle qu'à Montauban, les pasteurs sont divisés. Liliane Crété écrit que majoritairement, « le clergé est réticent » et Jean-Pierre Salbert semble le seul ministre rochelais enclin à soutenir le parti.

Pour Pierre Béraud, le choix de la prise d'armes est tout à fait assumé dans l'avant-propos de son récit sur *L'état de Montauban*. Comme les pasteurs combattants des guerres de religion, ou du siège plus récent de la ville de Montauban, il se veut le continuateur de Daniel Chamier. Lorsqu'il évoque la prise de son ancienne paroisse de Pamiers et celle de Réalmont, il s'écrie: « *Ô Dieu ! jusques à quand ne réveilleras-tu point ta jalousie contre ces infâmes* ». Pierre Béraud assume tout à fait ce rôle : « *de quel front ose-t-on tourner à blâme que je monte à cheval puisque par mes excitations et encouragements je voy tous les jours le fruit de mes travaux* ». Chantre d'une guerre juste « *pour la liberté des consciences* », il insiste sur sa confiance en la protection divine qui s'est manifestée par la peste arrivée aux portes de la ville, mais qui l'a épargnée, ou par la poursuite ininterrompue de l'enseignement académique : « *le soin particulier que Dieu a eu de notre École, pépinière des Églises, a paru parmi tant de désordres en ce que ni les exercices ordinaires de l'académie, ni les solennités de la maîtrise, baccalauréat et promotions n'ont pu être interrompues* ». Il écrit encore ailleurs : « *L'œil que Dieu tient figé sur les siens a, à bon escient, veillé sur nous, faisant évanouir les entreprises contre cette ville..* ».

Il se met directement en scène, évoquant les premières escarmouches avec les troupes royales approchant de la ville : « *je me trouvai là seul à cheval travaillant à ranimer et désabuser ceux qui n'avaient pas bien pris le commandement de se retirer aux autres postes* », et plus loin : « *Nous prenons la route de Canals environ les dix ou onze heures de nuit. Je fais la prière à Dieu d'escadron en escadron, représente en peu de mots qu'il y allait de la cause de Dieu, de la liberté de nos consciences.*

Nous allons dans le bois de Canals en embuscade... ». Après la guerre, il est censuré par le synode national de Charenton de 1631 qui le trouve « *d'un esprit chaud et qui allait vite* », en raison de cet ouvrage « *où non content de justifier la prise des armes, il s'était avisé de soutenir que les ministres même ont vocation de les porter et de répandre le sang* ».

En 1620, âgé de 24 ans, Philippe Vincent devient pasteur de l'Eglise de l'Île-Bouchard que les La Trémoille tiennent en leur baronnie de Touraine. A la suite de la mort, en 1623, du ministre de La Rochelle, Michel Blanc, l'Église de cette cité souhaite recruter Philippe Vincent. Celui-ci, le 10 novembre 1624 informe dans une longue lettre, Charlotte Brabantine de Nassau de l'intention des Rochelais de faire appel à lui. La duchesse de La Trémoille consent à son départ. Il est probable qu'en donnant son assentiment, cette femme de paix entend placer un serviteur de sa maison auprès des Rochelais, en voulant modérer leurs intentions guerrières. Le transfert définitif de Philippe Vincent est régularisé, en 1626, par le Synode national de Castres.

Dès le début du siège de La Rochelle en 1627, le pasteur Philippe Vincent sert d'intermédiaire de la municipalité auprès du duc de Buckingham. Le 18 novembre 1627, avec Jacques David et Jean de Hainsse il s'embarque pour l'Angleterre. Par ses lettres, Philippe Vincent informe les Rochelais des négociations conduites auprès du roi d'Angleterre et de Buckingham. Avec les autres députés, il insiste plus d'une fois pour demander l'ouverture de négociations avec le roi Louis XIII qui ont toutes échoué. Il se trouve avec Soubise et le comte de Laval, à bord de l'un des vaisseaux de la flotte de l'amiral de Lindsey qui, au mois d'octobre 1628, tente de secourir La Rochelle. Suite à l'échec de la flotte anglaise, Philippe Vincent avec Jean Gobert est envoyé, le 27 octobre, auprès de Richelieu pour connaître les conditions de la reddition. Sans doute, le fait-il avec soulagement, tant sa demande correspond à ses aspirations pacifiques comme à celles de la duchesse de La Trémoille, sa protectrice.

Le départ de l'escadre anglaise a sonné le glas des derniers espoirs de desserrer les rigueurs d'un siège qui a conduit à une effroyable famine et à une terrible mortalité en réduisant la population rochelaise à 5000 habitants. Jean Guiton accepte de capituler le 28 octobre. Avec la reddition de cette place forte du protestantisme qui marque la fin du rêve d'un Etat calviniste en France, s'achève l'épopée du parti huguenot commencée 66 années auparavant. Dans *La vie quotidienne à La Rochelle au temps du grand siège en 1627 et 1628*, Liliane Crété tire la conclusion qui s'impose : « Les places fortes démantelées, les protestants muselés, rien ne pourra plus arrêter la montée de l'absolutisme. »

Dans son *état de Montauban*, Pierre Bérauld ne semble pas prendre la mesure des conséquences du désastre rochelais. La dernière page de son manuscrit évoque une assemblée du conseil général de la ville où, écrit-il, « ... *d'un consentement unanime a été jurée l'union des Églises et solennellement résolu de n'entendre à aucun traité particulier* ». Cet engagement a pour conséquence le siège de la ville par l'armée royale. Montauban n'est pas La Rochelle et les notables sont prêts à négocier, alors que le cardinal refuse toute concession. Seul Bérauld croit encore au sursaut grâce à

la protection divine ! La paix d'Alès (27 juin 1629) dicte les dures conditions qu'entend imposer le roi aux huguenots ; elle met un terme aux concessions qu'Henri IV avait faites dans l'édit de Nantes, en leur reconnaissant de véritables droits politiques. Les entrées solennelles du roi à La Rochelle d'abord, puis celle du cardinal, à Montauban, quelques mois après, ont symboliquement confirmé la soumission des cités rebelles, au grand soulagement des protestants modérés lassés de la guerre.

Bibliographie :

- Yves-Marie Bercé, *La naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Le Seuil, Nouvelle histoire de la France moderne, 1992.
- Nicolas Le Roux, *Histoire de France. Les guerres de religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009.
- Janine Garrisson, *L'édit de Nantes*, Paris, Fayard, 1998.
- Janine Garrisson, « La Genève protestante », dans *Histoire de Montauban* sous la dir de Daniel Ligou, Toulouse, Privat, 1984.
- Liliane Créte, *La vie quotidienne à La Rochelle au temps du grand siège en 1627 et 1628*, Paris, Hachette-littérature, 1987
- Philippe Chareyre, « Les pasteurs languedociens dans la tourmente des guerres de Rohan (1622-1629) » dans *Predicazione eserciti e violenza nell'Europa delle guerre de religione (1560-1715)*, Collana della Società di Studi valdesi, 2014.
- Hubert Bost, « Une place de sûreté théologique : l'académie protestante de Montauban » dans *L'édit de Nantes. Sûreté et éducation*, actes du colloque tenu à Montauban en 1998 sous la dir de R. Guicharnaud et Marie-José Lacava, Montauban, 1999.
- Eckart Birnstiel, Pierre-Jean Souriac, « Les places de sûreté protestantes : îlots de refuge ou réseau militaire ? », dans *L'édit de Nantes*, cité ci-dessus, p. 127-152.
- Pierre-Jean Souriac, « La double fidélité des places protestantes sous Louis XIII, au roi et au parti », *Le protestantisme et la cité, dans les actes du colloque de la SMERP (octobre 2011)*, publiés sous la dir. de Philippe Chareyre et de Guy Astoul, Montauban, Forestié, 2013.
- Pierre-Jean Souriac, « Une solution armée de coexistence. Les places de sûreté protestantes comme élément de pacification des guerres de Religion », Didier Boisson et Yves Krumenacker (dir.), *La coexistence confessionnelle à l'épreuve*, Lyon, Chrétiens et Sociétés, coll. « Documents et Mémoires », n°9, 2009, p. 51-72.